

GRANDE NEUVAIN DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

bénie et encouragée par S.S. LE PAPE

Du 30 novembre au 8 décembre

2024 : 170^e anniv. du dogme de l'Immaculée Conception (1854)

60^e anniv. de la proclamation de Marie, mère de l'Église (1964)

1. Une **dizaine de chapelet chaque jour**, suivie de trois fois l'invocation : « *Ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous.* »
2. **Communions** le 8 décembre ou un autre jour de l'octave. **Confession** recommandée.

PRIÈRE

Vierge Marie, sainte Mère de Dieu, comme autrefois vous avez fait jaillir la source de Massabielle, par votre douce intercession maternelle, faites jaillir du Cœur de votre divin Fils le don de Dieu, l'Esprit Saint, et répandez-le sur chacun de vos enfants.

Vous avez demandé à Bernadette d'aller dire aux prêtres « qu'on bâtisse ici une chapelle, et qu'on y vienne en procession ».

Nous entendons votre appel, et en vous choisissant aujourd'hui pour mère, nous voulons bâtir l'Église dans nos cœurs et dans le cœur de tous nos frères.

Vierge Immaculée, douce Mère de l'Église, donnez à vos enfants l'amour de l'Église, et soyez pour eux un refuge assuré jusqu'aux derniers temps. Amen.

Imprimatur : Monseigneur Antoine Hérouard

Chapelet des enfants

5, rue de l'université - 75007 PARIS - www.chapeletdesenfants.com

